



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Précision technique et jugement 2012

Généralités

- En cas de chute de l'engin, le gymnaste a 30sec avant de devoir reprendre son exercice. Pendant ce laps de temps le moniteur peut lui parler → **SANS déduction**
- En cas d'aide active du moniteur (ex : montée du ventre à la barre fixe), il faut déduire 0.4 aide active pour la jeunesse et 0.8 pour les actifs/actives PLUS 0.8 pour la technique et la tenue. La déduction pour aide active est une déduction d'ordres.
- Pour un exercice dont la composition manque de fluidité : déduction maximale 0,5 pt (présentation). Cependant, aucune déduction ne peut s'appliquer pour la composition d'exercice dans les catégories jeunes C1-C4 puisqu'ils sont imposés.
Mais si l'exercice en C1-C4 est exécuté de manière exagérément lente, une nouvelle déduction allant jusqu'à 0,3 pt peut s'appliquer (3.2.8).
- Si l'aide du moniteur intervient après la chute afin d'éviter le pire → juger la chute mais **PAS** de déduction pour l'aide. Par contre, si le moniteur aide le gymnaste et que malgré tout le gymnaste chute → aide active **ET** juger la chute, en plus il y a technique et tenue, MAIS entre la chute, la technique et la tenue, c'est MAX 1pt
- **CHUTES :**
Après une chute, l'exercice doit être poursuivi depuis la position finale de cet élément et sera jugé depuis là. Il n'y a aucun jugement pour la mise en place de cet élément même si pour cela le gymnaste doit répéter l'élément durant lequel il est tombé.
 - Si le moniteur aide le gymnaste à refaire l'élément **SANS** nouvelle chute → AUCUNE déduction
 - Si le moniteur aide le gymnaste à refaire l'élément **AVEC** une nouvelle chute → DEDUCTION de 0.4 pour chute / AUCUNE déduction pour la technique ou la tenue
 - Si le/la gymnaste refait seul(e) l'exercice chuté **SANS** nouvelle chute → AUCUNE déduction
 - Si le/la gymnaste refait seul(e) l'exercice chuté **AVEC** une nouvelle chute → la technique, la tenue sont jugées et DEDUCTION de 0.4 pour chute
- Les sorties :
 - Si pas la cat. minimale → 0.3 par valeur de difficulté trop basse
 - Si sortie B → 1pt pour élément de base qui compte
 - Si pas de sortie → 0.5 pour sortie manquante**PAS** de double déduction, soit 1 pt pour élément manquant si pas assez d'éléments, soit 0.5 pour sortie manquante si assez d'éléments.



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Précision technique et jugement 2012

Composition d'exercice

- Rappel : L = élément de liaison, NE figure PAS dans la table des éléments
B = élément de base, indiqué comme tel dans la table des éléments
- Dès C5, si la sortie est une base → déduction de 1pt pour élément de base qui compte (3.2.7)
- La déduction maximale de 0.5point pour la composition (3.2.8) n'est autorisée qu'au SOL et uniquement si le/la gymnaste n'utilise pas les 17m à disposition. Cette déduction s'applique également en C5 mais de manière plus « humaine ». Cette déduction n'est pas autorisée si les familles d'éléments ne sont pas suffisamment variées

Nouveaux éléments classés

- Sol
10123 Equerre avec 1/1 tour (**6**)
Balance faciale Standwaage sl (**5**)
Roulade av à l'appui facial (**B**)
- Barre fixe
410421 De la fermeture carpée les pieds sur la barre, élan circulaire en arrière en position de grand écart (**7**)
- Barres parallèles
51705 de la station transv. (vl) tour longitudinal à une barre avec $\frac{3}{4}$ tour à la susp. brach. (élan arrière) (**5**)



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Précision technique et jugement 2012

Technique des éléments

• **SOL**

- De la souplesse en arr., passer une j. entre les bras pour s'abaisser au grand écart transv. -- (10304)
Si l'élément 10304 (passer une j. entre les bras pour s'abaisser au grand écart transv. --) est précédé d'une souplesse arr. à l'appui renversé- (10911) ou d'un rouler av. à appui renversé (10605/10606) etc. deux éléments sont comptés
- Roulé en av. j. td. écartées ou serrées à la station (10604)
Le roulé doit être effectué
- Roulé en avant et s'élever à l'appui renversé jambes fléchies/écartées (10605)
Roulé en avant et s'élever jambes tendues à l'appui renversé (10606)
Le roulé (après) ne doit pas être effectué
- S'établir à l'appui renversé, ½ tour (10112)
Il s'agit d'un élément !
- Roulé en avant et s'élever à l'appui renversé jambes fléchies/écartées (10605) ou j. tendues (10606) puis de l'appui renversé, ½ tour (10116)
Ce sont deux éléments !
- De l'appui renv., ½ tour (10116) ou
De l'appui renv. --, ½ tour (10114) ou
De l'appui renv. 1/1 tour ou plus (10115)
Il s'agit chaque fois d'un élément!
- Roulé depuis appui renversé
Le roulé qui suit un appui renversé ne doit pas être effectué à la station. A moins que ce ne soit défini dans la terminologie. Le roulé peut donc se terminer librement
- Healy-Quirl à l'appui dorsal (10901)
La position de départ pour le Healy-Quirl est l'appui renversé
Si l'élément qui précède compte = 2 éléments
Si l'élément qui précède est une base = 1 élément
- Souplesse en arr. (10907)
La jambe d'appui ne doit pas être tendue pendant le mouvement (le dessin est faux)
- Souplesse en arr. sur les avant bras
Elle est classée comme élément de base.
- Roulé en arr. et Streuli
Lors de tous les roulés (ou Streuli), il est permis de poser les mains lors du roulé à condition que les bras soient ensuite tendus → PAS de chute



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Précision technique et jugement 2012

Pour le Streuli avec bras pliés (10624), les bras ne doivent pas être tendus lors du rouler.

Roulé sur une jambe est aussi autorisé

- Roulé en av.
Les roulés en av. peuvent être effectués avec bras fléchis ou tendus.
- Roue naturelle et non-naturelle (10917) C3* + C4
Comment noter lorsque la 2e roue est effectuée du même côté que la 1ère?
Une roue compte comme élément pas terminé et donne lieu à une déduction partielle de 0.3 pt (cf. 3.2.7 des directives)
* C3-4 (10916) Roue non-naturelle avec ¼ de tour extérieur suit l'élément obligatoire C3-A (roue avec ¼ de tour)
- Roue avec ¼ tour
Il est permis de ramener la jambe vers l'avant ou vers l'arrière.
La position des mains est libre.

• ANNEAUX BALANCANTS

- Salto arr. groupé (20801)
Lorsque, lors d'un salto arr. groupé, l'ouverture n'intervient pas ou trop tard, cela est jugé comme une faute moyenne à grave.
- Elan de prise de hauteur
Il faut accorder davantage d'attention à la prise de hauteur
Si la prise de hauteur n'est pas visible durant l'exercice
Déduction entre 0.1 et 0.3 pt
- Etablissement en suspension mi-renversée de suite après la «poussée» du pousseur.
Il ne s'agit pas d'un élément comptant.
Mais s'il est effectué, c'est un élément de base.
S'il doit compter pour l'exercice alors appliquer une déduction de 0,8 pt pour aide de l'entraîneur.
Cela est également valable pour une «poussée» depuis devant
- Dislocation en arrière dans le balancé en arrière
Une description précise de l'élément a été rédigée par la fédération. C'est cette description qui fait foi. Voir le PDF de cette description technique sur le site de l'ACVG (www.acvg.ch).

• SAUT

- Barani ou salto en av. td. avec ½ tour (30403)
La position des bras est libre. Mais le tour ne peut commencer qu'à 11h00 et il doit être terminé à 13h00.



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Précision technique et jugement 2012

- Feuilles d'aide pour le jugement des sauts C1 à C4 et le salto avant tendu. Elles peuvent être téléchargées sur le site de l'ACVG (www.acvg.ch) ou de la fédération (www.stv-fsg.ch - Branches sportives/ gymnastique aux agrès/ téléchargements / feuilles de note)
- **BARRE FIXE**
 - De la fermeture carpée les pieds sur la barre, prises dors.: élan circulaire en arr. (40413)
Les jambes ne doivent pas obligatoirement être repliées.
 - De la fermeture carpée les pieds sur la barre, prises palmaires: élan circulaire en av. (40415)
Les jambes doivent obligatoirement être repliées
Si les jambes sont tendues et que le/la gymnaste repart en avant = tour complet → DEDUCTION de 0.3-0.5
Si les jambes sont tendues et qu'il y a un changement de prise = 3/4
 - ¾ élan circulaire en avant avec changement de prises ou ¾ élan circulaire en arrière (40416)
Lors du ¾ élan circulaire en avant, les jambes ne doivent pas être pliées.
 - Grand tour en arrière avec 1/2 tour par l'appui renv. (changement direct) (40227) difficulté 7
Changement prise palm./dors. et dors./palm. sont 2 éléments.
 - Etablissement en av. à l'appui (avec élan) en C4 (40219) au lieu de s'établir en av. en tournant (40220)
Cet élément est toujours noté en technique et tenue mais il ne compte pas. Lorsqu'un élément comptant manque, l'établissement en av. doit être compté. Mais dans ce cas, toute la technique est toujours déduite (0.5 pt) et la tenue est jugée.
 - Bascule de fonds et venir jambes serrées sur la barre / bascule et élan arr. à l'appui renversé
Bascule et venir jambes serrées sur la barre sont comptés comme 2 éléments.
Bascule et élan arr. à l'appui renversé sont également comptés comme 2 éléments.
 - Grand tour en arr. prises dors. (40223)
Grand tour en arr. prises dors. avec j. repliées autorisé seulement à barre basse
 - S'établ. lent. en av. en tournant en arr. à l'appui (40217 + 40220).
Egalement permis en prises palmaires.
 - Etablissement en arr. à l'appui / bascule
Les pieds doivent être au min. à hauteur des épaules sous peine d'être noté comme faute moyenne à grave. (déduction de 0.3-0.5 pt) (sauf si ensuite un tour d'appui av. est effectué)



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

Ch. de Maillefer 35 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

<http://www.acvg.ch> – info@acvg.ch

Précision technique et jugement 2012

- De la station dorsale, saut et bascule dors. à l'appui dors. (40212)
Un tapis est autorisé sous le tremplin.
Hauteur min. de la barre fixe (hauteur des épaules) calculée depuis le tapis.
Le nombre de mouvement sur le tremplin n'est pas limité.
- Prise d'élan (40301) suivie de la bascule (40602)
Après la prise d'élan suit un élan arr. (balancer vide) suivi d'une bascule.
Attention: durant l'élan arr. les pieds doivent être au moins à hauteur de la barre. Sinon, selon la hauteur, il s'agit d'une faute légère, moyenne ou grave
- **BARRES PARALLELES**
 - Sortie trop simple dans la cat. jeunesse
Aux barres parallèles en C4 une sortie faciale élevée ou un sauter dorsal avec ½ tour est exigé.
Si le gymnaste n'effectue qu'une sortie faciale, la déduction suivante s'applique:
Sortie faciale inférieure à 45° = déduction de 0.3 pt + Technique et tenue max. 0.8 pt
Sortie faciale entre 45° et 80° = déduction techn. entre 0.1 et 0.5 pt + Tenue jusqu'à 0.3 pt
 - Sortie trop simple dans la cat. actifs
Aux barres parallèles en C5 / CH, le gymnaste veut effectuer une sortie faciale élevée difficulté 5. Il ne réussit qu'une sortie faciale
Sortie faciale inférieure à 45° = élément de base déduction de 1.0 pt + Technique et tenue max 0.8 pt
Sortie faciale entre 45° et 80° = déduction techn. entre 0.1 et 0.5 pt et Tenue max 0.3 pt.